

Conseil d'administration

GB.298/4/2 298^e session

Genève, mars 2007

POUR INFORMATION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies

L'OIT au sein d'un système multilatéral en évolution: vue d'ensemble ¹

- 1. Le présent document a pour objet de placer dans leur contexte général les discussions du Conseil d'administration sur les faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies et dans d'autres instances internationales, notamment la publication du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies établi par le Secrétaire général.
- 2. Au cours de l'année écoulée, les sujets d'intérêt et les activités de l'OIT ont continué d'occuper une place prépondérante dans le débat international, l'importance de l'Agenda du travail décent en tant qu'outil majeur d'intégration des politiques et instrument clé sur les plans normatif et opérationnel ayant été de nouveau reconnue aux niveaux intergouvernemental et interinstitutionnel. En raison de sa pertinence, l'approche tripartite de l'OIT a elle aussi recueilli un soutien considérable.
- 3. Ces faits nouveaux ont renforcé le consensus international autour de l'idée selon laquelle le plein emploi productif et le travail décent comptent parmi les éléments essentiels ouvrant la voie à la réalisation des objectifs de développement fixés au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'Agenda du travail décent est considéré comme un élément central dans le cadre des efforts que déploient les pays pour atténuer la pauvreté, promouvoir la croissance dans le respect de l'équité et favoriser une mondialisation juste et un développement durable. Ce résultat peut être attribué, et non dans une moindre mesure, aux efforts faits par les mandants de l'OIT et le BIT au cours des deux dernières années pour que l'Agenda du travail décent, le monde du travail en général et le renforcement du dialogue social et du tripartisme occupent une place stratégique dans le débat international.
- **4.** Ainsi, au niveau politique, les chefs d'Etat et de gouvernement ont accru leur soutien en 2006. Après le Sommet extraordinaire de l'Union africaine (Ouagadougou, septembre 2004), le Sommet mondial de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York, septembre 2005) ² et le quatrième Sommet des Amériques (Mar del Plata,

¹ Ce document complète les documents GB.298/4/1 et GB.298/4/3.

² Document GB.294/WP/SDG/1.

novembre 2005), l'Agenda du travail décent a reçu un appui solide de la part des chefs d'Etat et de gouvernement d'Europe et d'Amérique latine à l'occasion du quatrième Sommet Union européenne/Amérique latine-Caraïbes (Vienne, mai 2006) et des chefs d'Etat et de gouvernement d'Europe et d'Asie lors du sixième Sommet des chefs d'Etat d'Asie et d'Europe (Helsinki, septembre 2006). L'Agenda du travail décent est désormais universellement accepté au niveau politique le plus élevé tant au plan mondial que régional.

- 5. Au sein du système des Nations Unies, le mandat, les valeurs et l'expression contemporaine des priorités, et de ce qui est au cœur même du programme stratégique de l'OIT, ont continué à se voir accorder une place clairement prédominante. Cela a été le cas non seulement au niveau des politiques mais aussi au niveau opérationnel, plaçant l'OIT dans une position de force pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement du système multilatéral.
- 6. De fait, au cours des douze derniers mois, l'emploi et le travail décent ont été au cœur des débats des principaux organes intergouvernementaux du système des Nations Unies s'occupant plus spécialement des questions économiques et sociales. En 2006, le débat de haut niveau du Conseil économique et social (ECOSOC) a porté essentiellement sur ce thème ³. La déclaration ministérielle de l'ECOSOC adoptée à l'issue de ces discussions a permis à l'OIT de faire prendre en compte la nécessité d'un effort cohérent dans l'ensemble du système pour promouvoir le travail décent pour tous, en invitant tous les acteurs du système multilatéral et les organismes donateurs à intégrer l'Agenda du travail décent dans leurs politiques, programmes et activités en vue d'atteindre les OMD et plus largement les objectifs visés au plan international en matière de développement. Les ministres ont par ailleurs demandé à l'OIT d'élaborer, en collaboration avec tous les acteurs concernés, des plans d'action assortis d'un calendrier précis à mettre en œuvre d'ici à 2015 en intégrant ce processus dans le calendrier prévu d'ici cette date pour l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résultats du Sommet du Millénaire et des OMD. La session qu'a récemment tenue la Commission du développement social de l'Organisation des Nations Unies avait également pour thème central le plein emploi et le travail décent pour tous, dont le rôle crucial dans le développement durable dans tous les pays, la diminution de la pauvreté, les politiques macroéconomiques et financières et la cohérence des politiques a été mis en relief. Le travail décent figurera de nouveau à l'ordre du jour de l'ECOSOC en 2007, en tant que thème central du débat consacré aux questions de coordination, faisant suite à la déclaration ministérielle de 2006, et la Commission du développement social poursuivra son examen de cette question en 2008.
- 7. Au cours de l'année dernière, les questions qui sont au cœur des préoccupations de l'OIT ont également été au centre des discussions interinstitutions. Faisant suite à sa décision de choisir l'emploi comme l'une des questions prioritaires de son programme de travail, le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) le principal organe interinstitutions en matière de politiques et de programmes a examiné cette question lors de ses sessions de printemps et d'automne 2006. Sur la base d'une proposition soumise par l'OIT à la session de printemps, le comité a demandé au Bureau de mettre au point, en collaboration avec les membres du Comité de haut niveau sur les programmes du CCS, une panoplie type de mesures pour intégrer l'emploi et le travail décent dans l'ensemble des activités du système des Nations Unies, l'objectif étant de faciliter l'évaluation du potentiel des politiques, stratégies, programmes et activités des organismes des Nations Unies, tant au plan individuel que collectif, en termes d'emploi et de travail décent. Cette initiative a reçu le soutien des ministres dans leur déclaration à l'ECOSOC en juillet, dans laquelle ils ont

³ Document GB.297/WP/SDG/1.

- encouragé toutes les institutions concernées à collaborer activement à la mise au point de cette panoplie de mesures.
- **8.** Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies ont de nouveau discuté de cette question lors de la session qu'ils ont tenue en octobre 2006. A l'issue de larges consultations avec d'autres organisations internationales, la panoplie de mesures proposée devrait faire l'objet d'une discussion et être approuvée par le Comité de haut niveau sur les programmes avant d'être soumise, pour adoption finale, aux chefs de secrétariat (y compris les chefs de secrétariat du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC) lors de la prochaine session du CCS, qui doit se tenir dans les locaux du BIT à Genève les 20 et 21 avril 2007.
- 9. Cette panoplie type de mesures, qui continuera à être perfectionnée grâce aux enseignements tirés de sa mise en pratique à des fins spécifiques par les organisations représentées au CCS au fil du temps, constituera le premier moyen mis en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies pour donner effet à un engagement contracté lors du Sommet mondial de 2005. Par ailleurs, elle servira d'exemple de la manière dont des questions ayant une portée mondiale peuvent être intégrées en pratique dans des domaines de travail thématiques, sectoriels et institutionnels dans le cadre du système multilatéral et, ce qui est très important, au niveau national. Cette initiative pourrait, en tant que telle, être reproduite dans d'autres domaines présentant un intérêt pour l'ensemble du système des Nations Unies afin de renforcer la cohérence des politiques et la convergence des activités des organismes du système. On pourrait donc en tirer d'importants enseignements pour traduire dans la pratique le concept d'unification des Nations Unies préconisé par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. La mise au point de cette panoplie peut également être liée aux efforts spécifiques pour assurer la cohérence des politiques entrepris par les organisations multilatérales dans des domaines présentant un intérêt commun, tels que l'Initiative de cohérence des politiques sur la croissance, l'investissement et l'emploi menée sous l'égide de l'OIT avec la participation active de diverses institutions, notamment la Banque mondiale, le FMI et 1'OMC 4.
- 10. D'un point de vue politique/opérationnel, un autre fait nouveau important a été la recommandation formulée par le Secrétaire général sortant de l'Organisation des Nations Unies dans son dernier rapport à l'Assemblée générale et dans le suivi du Sommet mondial de 2005 tendant à ce que les objectifs du plein emploi productif et du travail décent soient intégrés dans l'agenda des OMD, en particulier en ce qui concerne l'OMD n° 1 (réduire de moitié la proportion de personnes extrêmement pauvres). Depuis lors, l'OIT a œuvré de concert avec le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en vue de proposer et de fournir des indicateurs pour la nouvelle cible 1b plein emploi productif et travail décent pour tous. Cette évolution est tout à fait significative car on peut la considérer comme une avancée majeure vers la reconnaissance du travail décent en tant qu'objectif essentiel du développement, ce qui comble une lacune criante dans les efforts déployés par la communauté internationale pour éradiquer la pauvreté et atteindre les OMD. Avec l'ajout de cette cible, les préoccupations propres à l'OIT sont directement intégrées dans les mécanismes globaux de développement tant au niveau multilatéral que bilatéral, et plus particulièrement au niveau national.
- 11. Ces évolutions ont également un lien avec les efforts déployés par le BIT pour mettre en œuvre les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), qui constituent l'instrument principal de coopération avec les Etats Membres et la contribution spécifique de l'OIT aux cadres de développement internationaux tel que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, les

⁴ Document GB.298/WP/SDG/2.

stratégies nationales pour l'accomplissement des OMD et autres plans de développement intégrés. Ces programmes par pays, qui traduisent une articulation entre les dimensions normative, politique et opérationnelle de l'Agenda du travail décent, sont l'instrument principal pour l'engagement de l'OIT par rapport à l'objectif d'unification du système des Nations Unies dans le cadre de la réforme des Nations Unies, qui nécessite une amélioration de la coordination au niveau national. La participation étroite des mandants nationaux tripartites de l'OIT à la préparation des PPTD et à leur intégration dans les stratégies de développement global est un aspect auquel une importance toute particulière est attachée.

- 12. L'évolution actuelle vers un cadre des Nations Unies intégré et plus cohérent, en particulier au niveau des pays, concorde avec les efforts déployés par le BIT au cours des deux dernières années pour améliorer l'exécution et les résultats de son propre programme intégré et cohérent au niveau des pays et pour en promouvoir l'intégration dans les stratégies nationales de croissance économique, de cohésion sociale et de développement durable. A cet égard, les hauts responsables du BIT sur le terrain et au siège se sont réunis à Genève du 17 au 19 octobre 2006, pour une réunion, la première du genre, de l'Equipe de gestion mondiale du travail décent. Cette réunion avait pour objectif d'examiner et de mettre en œuvre des moyens nouveaux et plus efficaces de travailler ensemble pour réaliser l'Agenda du travail décent au moyen des PPTD. Elle s'articulait autour de plusieurs ateliers et séances plénières axés sur les aspects essentiels de l'élaboration, du processus, du contenu et de la gestion des PPTD, particulièrement dans le contexte de la réforme des Nations Unies dans les pays. Comme en témoigne son titre («Une équipe, un objectif, un programme: la gestion axée sur les résultats»), la réunion visait à renforcer la notion d'équipe travaillant à la réalisation du même objectif, en centrant son attention sur les résultats au niveau des pays, en partenariat étroit avec les gouvernements et les partenaires sociaux et avec l'appui d'autres acteurs du développement.
- 13. Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, intitulé «Unis dans l'action», et dont les principales recommandations et les incidences possibles sur l'OIT sont exposées dans le document GB/298/4/3, est en cours d'examen alors que l'Organisation est bien placée pour prendre une part active au processus de réforme des Nations Unies et à y apporter son concours. A la 95^e session de la Conférence internationale du Travail, la Commission de la coopération technique a adopté des conclusions qui évoquent notamment le consensus tripartite sur l'intégration de l'Agenda du travail décent dans le cadre de programmation du système des Nations Unies, et qui constituent un fondement important sur lequel devraient reposer à l'avenir la participation de l'OIT à la réforme des Nations Unies et la cohérence du système ⁵.
- 14. La structure tripartite de l'OIT est un atout capital à cet égard. Les mandants de l'Organisation ont là une occasion majeure de montrer la voie vers une plus grande cohérence du système mondial étant donné que l'objectif du travail décent est désormais reconnu comme étant primordial pour la gouvernance de la mondialisation. La participation tripartite au processus de réforme des Nations Unies aux niveaux mondial, régional, sectoriel et national fournira aussi aux autres organisations des Nations Unies une occasion importante de nouer des contacts avec les grands acteurs économiques et sociaux, surtout au niveau des pays vers lesquels la réforme est centrée.
- 15. Afin d'évaluer les diverses incidences du processus de réforme, d'échanger des vues et de coordonner les stratégies de l'OIT face à un phénomène nouveau mais rapide qui réclame des mesures à court terme mais aussi à moyen terme, le Bureau a mis sur pied une équipe de travail interne sur la réforme des Nations Unies. L'équipe de travail, qui s'est déjà

⁵ Document GB.297/TC/3.

- réunie à plusieurs reprises, est composée des divers secteurs et unités, parmi lesquels le Bureau des activités pour les employeurs et celui des activités pour les travailleurs, ainsi que les points focaux pour chaque région.
- 16. C'est dans ce contexte que l'OIT et le PNUD ont récemment arrêté un plan commun d'action en vue de renforcer leur collaboration et leur partenariat tant au niveau des grandes orientations que sur le plan opérationnel. A l'issue d'une réunion en janvier 2007 à New York, qui rassemblait les directeurs régionaux des deux organisations, le Directeur général et l'Administrateur du PNUD ont signé en février 2007 une lettre conjointe qui a été communiquée aux coordonnateurs résidents et aux directeurs du BIT sur le terrain pour mise en œuvre. Un certain nombre de pays ont été retenus car ils offrent au PNUD et à l'OIT les meilleures possibilités de conjuguer leurs efforts et de travailler de concert pour placer le travail décent au cœur des programmes par pays des Nations Unies. Les efforts de coopération seront également orientés vers sept des huit programmes pilote par pays du «système des Nations Unies unifié» déjà choisis pour donner suite au rapport au groupe de haut niveau. Etant donné le rôle renforcé qui sera assigné aux coordonnateurs résidents de l'ONU, un processus d'échange et d'acquisition mutuels de connaissances sera également établi entre eux, les directeurs par pays du PNUD et les directeurs des bureaux régionaux de l'OIT, en faisant appel aux services et aux compétences techniques du Centre international de formation de l'OIT. Aux niveaux régional et sous-régional, les deux organisations s'efforceront de renforcer leurs relations de travail et leurs échanges et d'entreprendre une démarche sous-jacente conjointe dans des pays ou groupes de pays. Elles sont également convenues de procéder conjointement à une analyse, un contrôle et une étude des politiques au niveau mondial en vue d'intensifier leur action de sensibilisation en faveur d'une croissance solidaire. Un plan d'action a été élaboré conjointement par l'OIT et le PNUD pour la mise en œuvre de ces décisions dans un délai de deux ans.
- 17. L'un des principaux objectifs de ce partenariat avec le PNUD est de prouver que les institutions spécialisées peuvent jouer un rôle décisif dans le processus de réforme des Nations Unies au niveau des pays et d'y contribuer. Cela va de pair avec la coopération accrue et le dialogue plus étroit qui se sont instaurés au cours des douze derniers mois entre les chefs de secrétariat du BIT, de la FAO, de l'OMS et de l'ONUDI (réunis dernièrement à Paris au début de mars 2007), en particulier sur une approche commune des défis et des perspectives que ce processus de réforme présente pour les institutions spécialisées. Ce faisant, ils ont insisté sur la nécessité d'engager un processus qui renforce la cohérence et l'efficacité tout en exploitant les richesses et la diversité du système des Nations Unies – y compris la capacité unique des institutions spécialisées de combiner et de constituer en un tout cohérent des activités normatives, stratégiques et opérationnelles qui peuvent constituer une force et un atout. Cette idée a été abordée par le Directeur général dans l'allocution qu'il a prononcée à la réunion conjointe des conseils d'administration, du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM en janvier 2007, soulignant à cette occasion l'importance de la diversité des compétences et des approches dans le système des Nations Unies, en donnant l'exemple de l'OIT où les travailleurs, les employeurs et les gouvernements œuvrent de concert dans un cadre unique ⁶. Cette idée, y compris la référence aux mandants de l'OIT, a été mentionnée et étayée par l'Administrateur du PNUD dans la déclaration qu'il a faite devant le conseil du PNUD.
- 18. L'OIT a continué de jouer un rôle actif au sein des principaux organes interinstitutions du système des Nations Unies, en particulier le CCS (Conseil des chefs de secrétariat) et ses deux comités de haut niveau sur les programmes et sur la gestion. Outre qu'elle a été étroitement associée aux activités du Comité de haut niveau sur les programmes, comme

⁶ Cette allocution est disponible dans la salle sous forme de document séparé.

indiqué dans un paragraphe antérieur, l'OIT a aussi pleinement contribué aux discussions du Comité de haut niveau sur la gestion concernant notamment les technologies de l'information et de la communication, les questions relatives aux finances et au budget, aux ressources humaines, mais aussi sur la gestion axée sur les résultats et sur les pratiques commerciales. En outre, l'OIT a pris directement part à l'examen en cours du CCS qui a commencé après la vaste discussion sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, engagée par les membres du CCS à la session d'octobre 2006. A cette occasion, le Secrétaire général a pris note du large consensus qui s'est dégagé, selon lequel la réflexion sur le rôle futur du CCS doit se poursuivre, et a demandé au Directeur général et à M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC, de lancer un processus de discussion au niveau des chefs de secrétariat. Ce processus a déjà été mis en route et les deux chefs de secrétariat devraient être en mesure de soumettre quelques propositions préliminaires au CCS à sa session du printemps 2007.

- 19. Par ailleurs, l'OIT a continué de jouer un rôle de premier plan dans les divers efforts de coordination accomplis pour améliorer la cohérence opérationnelle des politiques multilatérales au niveau national. Il s'agit notamment des partenariats interinstitutions concernant la programmation conjointe, de la participation aux groupes thématiques du PNUAD (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) et des contributions au Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), y compris au niveau des chefs de secrétariat. Le Bureau a été représenté au premier séminaire conjoint des groupes sur le programme et sur la gestion du GNUD, qui a eu lieu à New York à la fin de janvier 2007. Dans le contexte de la réforme des Nations Unies, cette réunion avait pour objectifs de parvenir à une compréhension commune du concept de «système des Nations Unies unifié» au niveau des pays; de mettre en commun des données d'expérience et d'examiner les options possibles concernant la participation du système des Nations Unies à l'élaboration et l'exécution du programme pour les huit pays pilotes qui se sont portés volontaires à cet effet; de proposer des idées pour donner une impulsion à ce nouveau concept; enfin, de veiller à ce que toutes les institutions des Nations Unies participent au processus de réforme des Nations Unies.
- **20.** Outre sa collaboration avec les partenaires des Nations Unies pour la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, l'OIT accorde aussi une attention particulière aux relations et à la coopération avec les autres organisations, telles que les institutions de Bretton Woods, en vue d'élaborer des plans d'action assortis de délais qui débouchent sur des stratégies globales de réduction de la pauvreté au niveau national ⁷.
- 21. L'année 2006 a été marquée par l'adoption, par la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale, de nouvelles normes de performance et de politiques imposant à ses emprunteurs du secteur privé l'obligation de se conformer à des exigences axées sur les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT et sur d'autres normes de l'OIT concernant la sécurité et la santé, les conditions de travail et le licenciement ⁸. Cette initiative montre bien que l'Agenda du travail décent fournit non seulement une stratégie permettant aux pays en développement de répondre à leurs besoins économiques, sociaux et de développement, mais aussi un cadre utile pour les organismes de financement du développement.
- **22.** Le Directeur général et M. Paul Wolfowitz, Président de la Banque mondiale, se sont rencontrés à Genève en octobre 2006 dans le cadre d'une réunion bilatérale au cours de

⁷ Document GB.298/ESP/5.

⁸ Document GB.297/MNE/2/2(Rev.).

laquelle ils sont convenus que l'OIT et la Banque mondiale réaliseraient des études conjointes dans deux pays pour analyser la question de la «croissance sans emploi».

23. Enfin, en ce qui concerne la coopération OIT/OMC, les résultats de la première étude conjointe ont été rendus publics le 19 février 2007. D'après une vue d'ensemble des travaux de recherches universitaires, l'étude présente de manière impartiale les points de vue sur les liens entre le commerce et l'emploi et en examine le bien-fondé, question souvent controversée et qui fait l'objet d'un débat de société. (Etude conjointe OIT/OMC intitulée «Commerce et emploi: un défi pour la recherche en matière de politiques» ⁹.)

Genève, le 7 mars 2007.

Document soumis pour information.

⁹ Document GB.298/WP/SDG/1.